

Groupe de Travail Direction d'École :

le SNUipp-FSU à l'offensive

A l'issue d'une rentrée marquée par la suppression de l'Aide Administrative, le SNUipp-FSU 06 est intervenu auprès de l'administration départementale pour obtenir des aménagements positifs des conditions d'exercice, lors de la séance du Groupe de Travail Direction réunie le 23 novembre.

Deux axes ont été privilégiés : rééquilibrage du protocole de simplification administrative et cadrage départemental de la relation IEN/Directions.

1) Des tâches à supprimer

L'attribution d'une AADE étant inscrite au protocole académique de simplification administrative, le SNUipp-FSU a demandé un rééquilibrage de ce protocole en listant un ensemble de tâches, souvent exigées en période de rentrée, qu'il convient de supprimer pour alléger la surcharge administrative des directions d'école. **Un principe a été affirmé : toutes les informations déjà connues de l'administration doivent mieux circuler entre les services départementaux et les circonscriptions, sans que les directions ne soient sollicitées.**

A supprimer :

- planning prévisionnel des instances (la confiance aux équipes doit prévaloir sur les opérations de contrôle, pour le moins un tableau simplifié peut suffire, cf. ci-contre),
- modèle imposé pour les comptes rendus ; les documents produits par les écoles doivent être autorisés s'ils sont conformes,
- fiches individuelles des enseignants (informations connues des services départementaux)
- tableau détaillé des APC (jours, horaires et fréquence suffisent ; pas d'effectif, pas de typologie de l'activité) et fiches élèves (ces tâches annexes et chronophages, [à l'intérêt tout relatif pour la réussite des élèves](#), empêchent le cœur de métier : préparation des enseignements, évaluation formative des élèves, relations aux familles).
- recensement collectif des grévistes (outil départemental qui n'a pas de fondement réglementaire national, l'administration doit établir le service non fait de manière individuelle) .
- avis de la direction sur l'imprimé de gestion des absences,
- tableau école de configuration pédagogique (données à extraire de ONDE),
- liste jointe des élèves lors de la déclaration en ligne des sorties à la journée,
- enquêtes de circonscription, quelles qu'elles soient.

Ce qu'il reste à obtenir :

- étalement annuel des enquêtes officielles sur un calendrier diffusé par l'IA et donc aménagement du document publié par la DEAE (tri chronologique des échéances, rappel au bas de la lettre hebdomadaire de l'IA, alerte en cas d'actualisation),
- sensibilisation des collectivités territoriales à la simplification administrative (c'est possible puisque le SNUipp-FSU l'a fait avec la ville de Nice en obtenant plusieurs avancées : mise en ligne d'un portail « travaux » sur lequel le SNUipp-FSU sera consulté et autres ressources : annuaire des services, des écoles, lettre hebdomadaire à l'étude, renouvellement du parc informatique, bouquet logiciel),
- audit départemental de l'équipement informatique des directions.

2) Une relation IEN/Directions à mieux définir

Le constat est sévère : trop d'acquis obtenus à l'échelon national ou départemental en matière de simplification administrative ne sont pas pris en compte dans l'animation de nombreuses circonscriptions du 06.

Nos revendications :

- informations systématiques des IEN par l'IA sur les avancées du dialogue social sur la direction d'école ;
- hors situation de dysfonctionnement manifeste, respect des arbitrages de l'école en matière de répartition pédagogique, sans injonction hiérarchique ;
- annulation des réunions avec les directions, hors temps de travail, le mercredi matin, sans modalité de récupération ; relevés de conclusions des réunions produits par les IEN, transmis directement à l'ensemble des collègues, par liste de diffusion à l'échelle de la circonscription
- supprimer les redondances : toutes les informations relevant des missions départementales des IEN doivent être transmises par la lettre hebdomadaire de l'IA
- émargement inutile des circulaires/notes IA/IEN ; les notes de service des IEN doivent être envoyées à tous les PE de la circonscription, via l'adresse mail professionnelle ; information inutile à l'IEN, en cas de sortie de proximité de l'école liée à l'exercice des missions
- signalement des absences aux familles impossible à mettre en œuvre dans les délais impartis, sans AADE
- aucune enquête de circonscription (sécurité, absentéisme) ; planning ELCO transmis à l'IEN par l'enseignant en responsabilité (copie à l'école pour information)
- informer les familles d'une absence non remplacée ne peut être considéré comme un dysfonctionnement
- pas de promotion par les IEN de manifestations ne relevant pas de l'Education Nationale

Le SNUipp-FSU a demandé la réunion de deux autres groupes de travail spécifiquement consacrés à la formation (initiale et continue) et aux questions de sécurité, conformément aux délibérations du GT de juin 2017.

Considérant l'actualité des PPMS et de la mise en ligne de « Sécurisk », les élu-es SNUipp-FSU sont revenus brièvement sur le dossier de la sécurité pour demander de la souplesse dans l'aménagement du calendrier des remontées (jusqu'au 20/12) puisque les documents sont en principe déjà en possession des IEN. Nous avons redit notre opposition à toute sollicitation directe des services du rectorat, hors diffusion via la lettre hebdomadaire (risque de perte d'information et donc mise en difficulté dans l'exercice des missions).

Pour le SNUipp-FSU, le dossier sécurité doit s'inscrire dans une démarche de simplification : sortir du contrôle par IEN/IA pour aller vers l'accompagnement et le soutien, à travers la mise à disposition (non obligatoire si des documents conformes sont déjà conçus et utilisés) de documents d'aide qui allègent le travail et le simplifient, du temps (déduction de 3h d'animation pédagogique, à la demande des collègues) et de la formation. Le nombre d'exercices officiellement requis doit être respecté : trois dont un « intrusion-attentat » et pas davantage.

Un retour est attendu sur les revendications présentées au GT, après une première synthèse IA/IEN.

Faute de temps à l'issue d'une réunion de 3h30, les doléances des directeurs/trices recueillies dans les cahiers mis à disposition par le SNUipp-FSU n'ont pu être présentées en détails. Nous les présentons par écrit à l'IA.

Problématiques à prendre en compte dans le fonctionnement des écoles, du fait de la suppression de l'AADE

Sans AADE, même à mi-temps, beaucoup de directrices et directeur disent combien il leur est difficile d'assurer une mission de service public envers les usagers, pour une école accueillante, bienveillante et disponible.

L'absence de lien direct, constant, assuré par l'AADE, provoque l'incompréhension des familles, aux sollicitations de plus en plus pressantes. Cette situation engendre une nette dégradation du climat scolaire et elle est source de tensions, propices au développement des risques psycho-sociaux au travail.

Les écoles sans décharge hebdomadaire, sont particulièrement pénalisées (perte graduelle d'un poste entier d'AADE à zéro en quelques années), malgré le gain de la décharge mensuelle car le besoin est quotidien pour les missions d'accueil, de communication (numérique et téléphonique), de gestion administrative (courrier, tri, archivage) et matérielle, mais aussi dans le renforcement de l'équipe pédagogique pour gérer les incidents du quotidien (absence d'enseignants, soins aux élèves blessés, etc.).

Difficultés dans la gestion de la communication, en particulier avec les familles : réception des appels téléphoniques, mais aussi appels sur le temps scolaire (élèves malades), organisation des équipes éducatives (contact des partenaires, prises de rdv), gestion du planning de réception des familles pour les admissions ; gestion du panneau d'affichage.

Des difficultés émergent dans la gestion de l'accès à l'école : ouvertures au public et intervenants (en particulier services techniques municipaux), hors horaires d'entrée et sortie (retards d'élèves, rdv et prises en charges médicales).

Dans de nombreuses écoles, il est impossible d'organiser le relevé des absences et l'information aux familles. Bien souvent, elles sont contraintes d'inverser la procédure en demandant aux familles d'informer l'école, mais toutes ne sont pas pourvues d'une messagerie téléphonique.

La gestion ordinaire de ONDE revient à la charge complète de la direction : des tâches de secrétariat comme la mise à jour dossier individuel des élèves (changements de coordonnées, liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant en maternelle, vérification des adresses pour Affelnet), le toilettage de la liste électorale, etc. détournent les directions d'école de leurs missions pédagogiques.

L'AADE manque évidemment dans la gestion administrative de l'école : relevé dans les classes des divers imprimés, inventaire, relance auprès des familles ; préparation du matériel de vote pour les élections de parents d'élèves ; archivage ; transmission de documents direction/adjointes ; gestion matérielle globale (impressions, photocopies, commandes consommables) ; demande de travaux ; saisie numérique et mise en forme de documents.

Le climat scolaire est impacté : c'est un adulte supplémentaire dans l'école, renfort dans la relation aux familles, mais aussi aux élèves qui manque au quotidien, mais aussi une aide à la surveillance quand la direction est accaparée par des parents (incidents à l'entrée/sortie) et une aide à la mise en œuvre des procédures de mise en sécurité des biens et des personnes.

Parfois, ce sont des missions pédagogiques qui disparaissent quand l'AADE n'est plus là pour assurer la gestion des prêts à la BCD et son rangement. Une disposition bien au contraire aux besoins nécessaires à l'amélioration des compétences de lecteurs des élèves français, pointés par l'évaluation internationale PIRLS 2016...

NOTRE PRIORITÉ : LES ÉLÈVES, L'ÉQUIPE, L'ÉCOLE

SANS AIDE ADMINISTRATIVE : RAPPELÉZ PLUS TARD

